

Table des matières

| | | |
|-----|--|---|
| I- | Réunion ARS du 26 novembre 2020 | 1 |
| A. | Actualisation des recommandations régionales (en fonction des consignes ministérielles du 20 novembre 2020 concernant les tests antigéniques)..... | 1 |
| B. | Les revalorisations issues du Ségur | 2 |
| C. | Soutien aux directeurs | 2 |
| II- | Réunion ARS du 3 décembre 2020 :..... | 2 |
| A. | Campagne de vaccination COVID19..... | 2 |
| B. | Ajustement des recommandations en EHPAD pour les congés de fin d'année | 3 |

I- Réunion ARS du 26 novembre 2020

A. Actualisation des recommandations régionales (en fonction des consignes ministérielles du 20 novembre 2020 concernant les tests antigéniques)

- ➔ Les établissements mettent en place, si possible, une campagne de dépistage systématique hebdomadaire des professionnels par tests antigéniques pendant 1 mois (sur la période de fin novembre à décembre 2020) conformément aux préconisations du protocole ministériel. Cependant, en cas de difficultés organisationnelles, il leur est recommandé de réaliser une à deux campagnes de dépistage avant les congés de fin d'année 2020, et une à deux campagnes en retour des congés en janvier 2021. Pour ces campagnes de dépistage, les établissements sont invités à effectuer une déclaration préalable auprès du préfet de département. Les établissements sont responsables de leur approvisionnement en tests antigéniques, au-delà des 2 livraisons d'amorçage du mois de novembre (remboursement par bordereau à envoyer à la CPAM).
- ➔ Concernant la réalisation de tests par les proches avant chaque visite, les établissements indiquent aux visiteurs extérieurs (proches, bénévoles et professionnels) que la réalisation d'un test de dépistage RT-PCR 72 heures est fortement recommandée avant la visite en établissement et cela par leurs propres moyens (un test antigénique dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR). Les proches et les professionnels de santé médicaux et paramédicaux extérieurs et les bénévoles formés rendant des visites très fréquentes aux résidents pourront être invités, dans les établissements qui le peuvent, à participer aux opérations de dépistage organisées pour le personnel de l'établissement.

B. Les revalorisations issues du Ségur

Les modalités d'octroi des enveloppes aux ARS puis aux établissements sont en cours de discussion au niveau national (DGCS, ARS, fédérations) pour arriver à une adhésion générale (prochaine réunion le 9 décembre 2020), voici ce que l'on peut *raisonnablement* envisager :

- ➔ Fixation des enveloppes par structure via un forfait déterminé avec versement en mars 2021 (il n'y aura pas d'enquête d'ici là)
- ➔ Régularisation se fera à posteriori (courant 2021) lorsque les modalités de détermination des montants seront mieux définies
- ➔ Revalorisation applicable au 1er septembre et au 1er décembre pour l'ensemble des EHPAD, y compris pour ceux qui rédigeront des accords locaux.

C. Soutien aux directeurs

- ➔ Idée de mettre à disposition des directeurs issus du CNG
- ➔ ARACT, Association Médecins sans frontières, EMG...peuvent également être mobilisées dans les cas urgent : pour cela contacter directement l'ARS qui vous mettra en relation avec ces structures.

II- Réunion ARS du 3 décembre 2020 :

A. Campagne de vaccination COVID19

- ➔ 2 flux de distribution vont avoir lieu (vaccins de PFIZER et de MODERNA). Les vaccins de PFIZER vont être délivrés courant janvier aux établissements et aux structures rattachés à un établissement de santé car ils se conservent à -80°. Les vaccins MODERNA seront distribués aux EHPAD via les officines (conservation de -2° à +8)
- ➔ Les résidents des EHPAD et les professionnels seront prioritaires dans la distribution de ce 2nd vaccin (suivi des recommandations de la HAS), viendront ensuite les autres structures et professionnels accompagnant des personnes pouvant contracter une forme grave du COVID19. Pour les personnes non prioritaires pour réaliser le vaccin, un bon de la CNAM sera délivré pour récupérer le vaccin en pharmacie
- ➔ **Il sera donc demandé dès le lundi 7 décembre** à l'ensemble des ESMS, de remplir un questionnaire (d'une 40aine de questions) pour évaluer le stock de vaccins nécessaire à délivrer aux structures (retour attendu pour le 9 décembre).
- ➔ La vaccination n'est pas obligatoire, il sera donc impératif de recueillir le consentement de la personne vaccinée, une campagne de promotion va être soutenue par le Ministère de la santé

- La vaccination se fera en 3 temps : 1 consultation pré vaccinale afin de recueillir le consentement de la personne et vérifier si il n'existe pas de contre-indications à la vaccination, puis 2 injections à 28 jours d'écart.

B. Ajustement des recommandations en EHPAD pour les congés de fin d'année

L'ARS OCCITANIE insiste sur le fait de les obtenir vite et non le 18.12 pour permettre aux EHPAD d'anticiper la situation et leur organisation:

- Réunion DGCS/ARS/Fédérations le 2 décembre 2020 pour adapter les consignes ministérielles: L'ARS Occitanie souhaitait recueillir notre avis et le faire remonter au niveau national concernant un renforcement-un maintien en l'état ou un assouplissement des recommandations à appliquer en EHPAD. L'ensemble des fédérations présentes ont soutenu un maintien des droits & libertés des résidents au même titre que tous les autres citoyens, en ce sens, une restriction des recommandations (visites et sorties) n'est pas envisageable
- Il a été préconisé un maintien de l'encadrement des visites avec une jauge supérieure de visiteurs pendant les congés : augmenter le nombre d'espaces de rencontres et de moments festifs comme les repas par ex avec une distanciation suffisante
- Un retour en famille possible avec la signature d'une charte par le résident et ses proches (Un exemple de charte à signer va être diffusée à l'ensemble des EHPAD), le rappel des gestes barrières (via un flyer créé par le CPIAS) et l'application d'un confinement en chambre de 7 jours au retour du résident avec la réalisation d'un test RT PCR (l'équivalent d'une admission ou d'un retour d'hospitalisation)
- La rédaction de la liste des personnes en contact avec le résident lors de sa sortie n'est pas envisageable –tout comme le personnel (très intrusif et problème d'application de la RGPD)
- Les problématiques avec les familles semblent mineures (même si l'ARS ne possède pas les chiffres exacts), il semblerait que ce soit les mêmes familles qui montent au créneau , il n'est pas acceptable d'assouplir et d'ouvrir totalement les EHPAD en ces périodes de fête pour quelques familles qui contestent et qui ne comprennent pas l'enjeu sanitaire actuel (distorsion avec l'ensemble des mesures prises jusqu'à aujourd'hui – le virus court toujours- les libertés d'un résident ne peuvent raisonnablement pas mettre en danger les autres résidents)
- Importance de ne pas trop « contraindre » les établissements dans les nouvelles recommandations car les situations autant humaines qu'organisationnelles sont différentes d'un établissement à l'autre, la balance bénéfique/risque doit être étudié au cas par cas en équipe pluridisciplinaire
- Les CVS doivent être mobilisés au plus vite sur ces questions ainsi que les résidents de manière générale (autant pour les sorties que pour les visites)

Nous vous ferons part, dès que nous en aurons connaissance, des recommandations actualisées pour les congés de fin d'année et des modalités plus précises d'octroi des revalorisations salariales accordées par le Ségur de la santé.